

Compte rendu second degré de l'audience FSU avec le DASEN à la DSDEN40. Mardi 27 septembre 2022



Présents:

Administration: DASEN, SG, Directrice de Cabinet

FSU : -Nicolas Fayemendy, co-secrétaire FSU
-Marlène Bordessoules Secrétaire Départementale Snes-FSU,
-Cathy Vigneau, Secrétaire Départementale SnuiPP-FSU.

PERSONNELS MANQUANT :

FSU: La FSU a interrogé le DASEN au sujet des personnels manquants dans de nombreux établissements et insisté sur la récurrence des postes non pourvus en anglais, technologie ainsi qu'en espagnol. Il existe un nombre conséquent de BMP à petite quotité dans plusieurs disciplines. Le bilan de rentrée démontre que près de 40 % des établissements du second degré (collèges et lycées GT) sont concernés par des manques d'enseignant.e.s.

DASEN: Le DASEN précise que la situation actuelle sera communiquée ultérieurement par les services de la DSDEN. Il ajoute que le département des Landes n'a pas bénéficié de TZR supplémentaires, notamment en anglais, discipline EN tension depuis plusieurs années. Il ajoute que la solution privilégiée reste le recours aux contractuel.le.s.

AESH:

FSU: La FSU expose plusieurs problématiques :

- les AESH nouvellement recrutées n'ont pas d'adresses académiques
- pas d'ordinateur pour suivre le Pronote de l'élève.
- pas d'accès à l'application permettant la saisie des fiches SST
- situations ubuesques liées à la hausse des EDT, changements d'EDT.

SECRETARE GENERAL et DASEN: M. Sanchez précise que l'adresse académique sera automatiquement créée à partir du moment où la première paie est générée. Il ajoute qu'il craigne que les AESH n'aient tout simplement pas accès à l'application SST et procédera à cette vérification. Le DASEN signale que la DSDEN n'est pas en capacité de doter chaque AESH d'un ordinateur surtout que La DSDEN ne s'attendait pas à la hausse de notifications de matériels pour les élèves, contraignant d'autant plus les budgets.

INCLUSION:

FSU: La FSU signale que plusieurs centaines d'heures d'accompagnement ne sont pas assurées auprès des élèves notifiées, notamment en lycée et dans plusieurs collèges. Des élèves ayant des profils IME, ITEP, allophones, ULIS se retrouvent également dans des classes ordinaires, faute de places dans les structures adaptées. Concernant les ULIS, La FSU a appris qu'une note interne limitait le seuil à 13 élèves dans certains PIAL. La FSU est en faveur de la limitation des effectifs pour l'enseignement adapté mais cela doit s'accompagner d'ouvertures afin de pouvoir accueillir dignement tous les élèves à besoins particuliers, ce qui n'est pas le cas. De plus, des collèges nous ont fait remonter de fortes tensions, voir des dépassements de seuils liés lorsque les élèves de l'ULIS sont inclus.e.s. Concernant les UPE2A, la FSU insiste sur l'insuffisance de la capacité d'accueil, surtout sur le nord du département et demande s'il est prévu de développer ces structures. L' UPE2A partagée Parentis-en-born/Morcenx souffre de l'instabilité de ces 2 demi-postes et ne permet pas de satisfaire les besoins. Rien que sur les 2 collèges de Biscarrosse, on compte près d'une dizaine d'élèves allophones chaque année ne pouvant être accueillis au sein des UPE2A, ce qui impacte aussi largement les conditions de travail des personnels dans ces établissements.

Concernant l'accueil des enfants de réfugiés ukrainiens, plusieurs établissements n'ont pas reçu de dotations pour la dispense d'heures de FLE, ou bien ne disposent pas de moyens humains pour les assurer.

La FSU indique aussi que les formations proposées sur la pause déjeuner tel que le séminaire sur l'inclusion ne sont pas acceptables dans ces conditions. Du temps banalisé est nécessaire.

DASEN : 150 nouvelles notifications sont intervenues dans l'été et 150 dossiers sont toujours en attente. De plus, ils n'arrivent pas à recruter sur certains secteurs, Labrit notamment. Cela est lié à la fois à l'attractivité des secteurs mais aussi à la faiblesse de la rémunération. Il reste pourtant des moyens de recrutement ASH qui seront distribués aux PIAL en fonction des remontées. Au sujet des élèves à profils IME, il a du mal à voir comment aborder ces problématiques quand la partie soin et thérapeutique ne peut pas être dispensée en milieu ordinaire et avoue les limites de l'exercice. Il précise ensuite que certaines ULIS ont très peu d'élèves mais qu'il n'est pas imaginable de diriger les élèves notifiés qui ne peuvent intégrer la structure faute de place vers des zones hors de leur secteur. Il constate que le secteur d'Hagetmau notamment est en forte tension alors que le collège bénéficie déjà de 2 divisions ULIS. Il précise que ces inégalités géographiques restent une interrogation. Il ajoute que 7 collèges du département ont reçu 4HSA qui pourront être transformées en HSE pour faciliter l'inclusion. Concernant l'ULIS partagée entre Labouheyre et Parentis-en-Born, il espère pouvoir créer deux divisions à part entière pour la rentrée prochaine. Cependant, il n'est pas prévu de développer les UPE2A dans le département et reconnaît que le 40 n'est pas doté à hauteur des besoins. Le DASEN précise qu'il n'a pas connaissance de la formation séminaire en question et en prend note.

EVALUATION DES ETABLISSEMENTS :

FSU: La FSU soutient la réticence qu'ont les personnels à adhérer au dispositif, que ce soit au regard de la charge de travail que des finalités de l'évaluation. Demander aux personnels de rendre compte des moyens octroyés dans un contexte d'insuffisance des moyens est très mal perçu. La FSU expose la problématique du temps sacrifié à l'évaluation au dépend des enseignements, notamment en lycée.

DASEN : Il a accordé des demi-journées banalisées et précise qu'il se servira des rapports d'évaluation pour accorder des moyens supplémentaires seulement, pas pour en retirer. Il a indiqué aux chefs d'établissement que le rapport doit correspondre à ce qui a été dit et doit être le miroir des problématiques rencontrées. Le DASEN est aussi surpris que certains établissements ne font pas remonter de demandes de formations.

FRAIS DE DEPLACEMENT:

FSU: La FSU interpelle le DASEN au sujet du courrier qu'il lui a adressé pour dénoncer l'insuffisance de l'enveloppe budgétaires permettant la prise en charge des frais de déplacement des personnels itinérants dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

DASEN: La DSDEN a obtenu une rallonge qui permettra de rembourser les frais de déplacement des personnels itinérants : Assistante sociale et infirmier.e.s. La topographie du département n'était pas prise en compte dans la dotation ainsi que le fait que le département est en crue démographique, avec une densification importante.

PROTOCOLE DE REMPLACEMENT DE COURTE DUREE :

FSU : La FSU interroge le DASEN sur les dérives notées au collège de Pouillon où le chef d'établissement impose des changements d'EDT dans des délais courts suite au vote d'un texte en CA. La FSU dénonce la loi De Robien ainsi que les dérives managériales liées à son application.

DASEN : Il rappelle le caractère réglementaire du RCD mais appelle à définir des délais raisonnables, en conseil pédagogique par exemple, afin de ne pas déstabiliser les équipes.

DIVERS :

Hausse des prix de l'énergie: des nouvelles normes vont être définies dans les piscines. Il n'y a pour l'instant pas de modifications concernant la température des bassins.

Le DASEN a rencontré des organismes qui proposent l'aménagement d'espaces naturel pour entraîner le « savoir nager ».

Campagnes de prévention : Le DASEN souhaite pour cette année, développer le lien entre les familles et l'école pour développer l'accès aux aides. Il ajoute qu'il a pour projet de développer le label E3D dans une logique de sensibilisation au développement durable. Il précise que les initiatives ne manquent pas mais les établissements gagneraient à obtenir le label.